

**REINTEGRATION ET CHARGES MIXTES****OG BNC 03****Année :****Adhérent n° :****Nom :**

Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou charges de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement : quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement : quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location : quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location : quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt-quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG part non déductible			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins-value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration :

Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration.
La réciproque est aussi vraie.